

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du jeudi 16 janvier 2025 à 18h**

Présents : - M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude
- Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine

Absent excusé : M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Daniel

Date de convocation : 09/01/2025

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Convention avec la société Valeco, projet agrivoltaïque**

Monsieur le maire présente la nouvelle proposition de la société VALECO consistant en une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en vue de la construction d'une centrale agrivoltaïque au sol, permettant le pâturage des bovins et une récolte de fourrages, à implanter sur les zones Rusclayne et Roques blanches.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

- **Régularisation foncière de l'ancien lotissement rue des Isard,**

Monsieur le Maire présente la demande de régularisation foncière de la copropriété portant sur 167 m² à céder à la commune et 167 m² à céder à la copropriété.

Quatre propriétaires demandent également une régularisation foncière en rachetant les surfaces concernées à la commune. Ces propriétaires seront reçus en mairie pour une présentation de l'avis du Domaine concernant le prix des terrains concernés.

Le conseil municipal valide ces propositions.

- **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM n°4 du budget principal de l'exercice 2024 afin de régulariser des écritures comptables, comme suit :

Dépense de fonctionnement	Dépense de fonctionnement
Compte 681 - 8 148 €	Compte 7392221 + 8 148 €

La décision modificative est acceptée telle que présentée.

- **Ouverture d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal**

Toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la commune, ce qui justifie son individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet de ne pas bouleverser le budget principal de la commune, et d'individualiser l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération.

L'ouverture d'un budget annexe est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Emploi rattaché à un logement de fonction**

La délibération 2022-050 relative aux emplois rattachés à un logement de fonction doit être modifiée pour intégrer la possibilité d'hébergement ponctuel pour nécessité absolue de service pendant les périodes de déneigement, du nouveau chef du service technique.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Participation communale à la prévoyance maintien de salaire des agents municipaux**

En 2025, une participation financière de la commune à la prévoyance maintien de salaire, à tous les agents communaux en position d'activité devient obligatoire.

Le conseil municipal propose une participation mensuelle de 15 € à chaque agent concerné.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Dossiers en cours**

Modification n°1 du PLU.

Toutes les modifications demandées ont été prises en compte par l'agence Archiconcept. Le dossier va être envoyé à la MRAe.

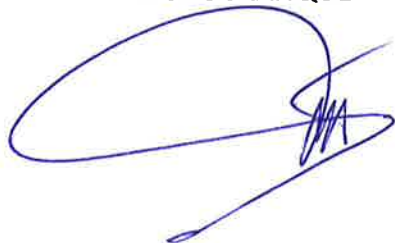
- **Questions diverses**

Monsieur Vincent ECHARD annonce que la période d'inscription de l'affouage 2025 est avancée. Elle aura lieu durant les mois de février et mars.

Monsieur le Maire demande que soit étudié une hausse de la taxe d'équipement puisque depuis le 1^{er} janvier 2025 l'instruction des demandes d'urbanisme est réalisée par la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et non plus par l'Etat. Ce service devient payant pour la commune. Ce dossier sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance,
Daniel FOURNIER

